

*« AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION France  
depuis 2007 anciennement LEONARDO DA VINCI  
a pour vocation de :*

*« - Favoriser l'acquisition et l'utilisation de connaissances, d'aptitudes et de qualifications afin de faciliter l'épanouissement personnel, l'aptitude à l'emploi et la participation au marché du travail européen ;*

*- soutenir l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les systèmes, les institutions et les pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels ;*

*- améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnelle ainsi que la mobilité pour les employeurs et les particuliers et faciliter la mobilité des personnes en formation professionnelle; "*

*Dans la programmation actuelle (2007-2013), le programme  
Leonardo da Vinci permet de soutenir:*

### **1. Les projets de développement de l'innovation.**

Ils doivent être innovants, pertinents au niveau européen et en lien avec les stratégies et politiques européennes. Il s'agit de créer ou de développer « quelque chose » de nouveau en termes de politique, pratique, contenu, méthode ou procédure. Articulés autour de plusieurs pays, les projets, plus importants, seront **en nombre réduit. Ils sont gérés par l'agence exécutive située à Bruxelles.** Leur durée est de 2 années.

*Financement communautaire : 75 % maximum du coût total du projet – Plafond : 250 000 € / an*

### **2. les projets de transfert d'innovation**

Ils font suite à des résultats de précédents projets européens ou nationaux mis en œuvre dans un pays au moins. Il s'agit d'adapter et de transférer le projet / les résultats à d'autres pays ou d'autres secteurs ou groupes cibles. **Ils sont gérés par l'agence nationale.** Leur durée est de 2 ans.

*Financement communautaire : 75 % maximum du coût total du projet – Plafond : 150 000 € / an*